 Terre de Lin RECOLTE	Titre du document	Référence
	PROCEDURE MACHINES DE RECOLTE	PR002 E
		1/6

Diffusion	Pour application	Pour information
Equipe maintenance récolte TDL	X	
Adhérents	X	
Chefs de groupe	X	
Chauffeurs (TDL et « mis à disposition »)	X	
Service Adhérents	X	

Indice de révision	Page(s) modifiée (s)	Date	Etabli par	Validé par	Modification
A	/	01/10/13			/
B		01/10/15			
C		02/05/16			
D		25/05/18			
E		19/10/18	F. LARCHER/L. LECOQ	S. VASSELIN	Refonte et simplification

1. Domaine d'application

Cette procédure est applicable pour l'ensemble des opérations de travaux de récolte avec arracheuse simple, arracheuse double, écapsuleuse simple et écapsuleuse double.

Elle a pour objet d'expliquer l'ensemble des points généraux Sécurité de ces équipements.

2. Documents liés

- Contrat de mise à disposition
- Cette procédure est complétée des Modes Opératoires (à disposition sur chaque machine ; MO003 à MO006).

LES MACHINES DE RECOLTES SONT CONFORMES A LA REGLEMENTATION.

SEULS LES ADHERENTS ET CHAUFFEURS AYANT REÇU UNE FORMATION PAR LA COOPERATIVE TERRE DE LIN SONT HABILITES A UTILISER LES MACHINES.


IL EST INTERDIT DE TRANSPORTER QUICONQUE EN DEHORS DE LA CABINE PREVU A CET EFFET.

LES CARTERS, GRILLES ET AUTRES SYSTEMES DE SECURITE PROTEGENT LES CHAUFFEURS DES ELEMENTS MOBILES,

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'UTILISER LES MACHINES DE RECOLTE **SANS CES ORGANES DE PROTECTION ET DE SECURITE.**


TOUTES ANOMALIES OU DERIVES DE FONCTIONNEMENT DOIVENT ETRE SIGNALEES PAR LES UTILISATEURS.

Personne à joindre	
S. VASSELIN : 06.75.21.69.24	TERRE DE LIN : 02.35.97.41.33
ATELIER : 02.35.97.32.49	L. LECOQ : 07.78.54.90.84
A.LECOSSAIS : 06.71.27.96.88	POMPIERS : 18 SAMU : 15

 Terre de Lin RECOLTE	Titre du document	Référence
	PROCEDURE MACHINES DE RECOLTE	PR002 E
		2/6

Contenu

1. Domaine d'application	1
2. Documents liés	1
3. SECURITE.....	3
a) Sante / Hygiène.....	3
b) Protections Individuelles	3
c) « Règlement Intérieur »	3
d) Risque incendie : Ecapsuleuse batteuse	3
4. CONSIGNES D'UTILISATION	4
a) Circulation sur la route	4
b) Travail au champ.....	4
5. CONSIGNE DE POSTE : CHAUFFEUR	5
a) Récapitulatif des points importants d'entretien	5
b) Précautions à prendre.....	5
c) Interventions.....	6

 Terre de Lin RECOLTE	Titre du document	Référence
	PROCEDURE MACHINES DE RECOLTE	PR002 E
		3/6

3. SECURITE

SECURITE = CONSCIENCE DU DANGER + PRUDENCE

a) *Sante / Hygiène*

Respecter les recommandations du Médecin du travail de la Mutualité Sociale Agricole pour les aspects d'hygiène et de sécurité donnés lors des formations et des visites médicales.

Notamment bien s'alimenter, bien s'hydrater, penser à récupérer par un repos suffisant, se protéger en cas de forte chaleur, vérifier son carnet de vaccination (tétanos), contacter le médecin en cas de troubles inhabituels.

Portez vos équipements de protections individuelles cités ci-après.

b) *Protections Individuelles*

L'équipement de base est à la charge du chauffeur (vêtements ajustés, cheveux courts ou maintenus par une coiffe, ...) auquel viennent se rajouter :

- Chaussures de sécurité.
- Protections respiratoires pour les travaux de nettoyage.
- Protections auditives dans les zones bruyantes,
- Lunettes et gants.

c) « Règlements Intérieurs »

- Interdiction de consommer des boissons alcoolisées ou des substances illicites pendant le temps de travail.
- Ne pas être sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants.
- **Interdiction de fumer dans les parcelles de lin.**
- Les vêtements et bijoux « flottants » sont très dangereux et sont donc interdits.
- En cas d'accident ne nécessitant pas de soins par un professionnel de santé : soigner la blessure légère sans attendre qu'elle s'aggrave et la faire inscrire le jour même par l'employeur sur le registre des accidents bénins.
- En cas d'accident nécessitant des soins par un médecin : organiser les soins avec le médecin régulateur (SAMU), informer l'employeur, rassembler les éléments suivants : date et heure, lieu précis, circonstances, nature des lésions, présence de témoins et les communiquer à l'employeur pour qu'il établisse la déclaration d'accident dans les 48 heures (délais maximum)


d) *Risque incendie : Ecapsuleuse batteuse*

Toujours vérifier **la présence et la validité d'au minimum un extincteur** sur la machine AVANT mise en route.

Il ne faut pas hésiter à nettoyer la machine dès qu'il y a une accumulation de déchets de paille : cette matière au contact accidentel de pièces chaudes peut propager le feu.

Il faut veiller à ce que le côté pointu des cônes soit toujours en bon état : avec les cailloux, il arrive souvent que cette partie tournante comporte plusieurs chocs et cassures qui accrochent du lin. La fibre s'enroule alors autour de l'axe et, avec la rotation, cela peut conduire à un échauffement susceptible de mettre le feu à la machine.

Objectif : ne pas alimenter le feu : Pour éviter un incendie trop important risquant d'endommager gravement la machine, voire la détruire, vider la machine de tout l'andain qui se trouve dedans tant que le mouvement des courroies est encore possible.

 Terre de Lin RECOLTE	Titre du document	Référence
	PROCEDURE MACHINES DE RECOLTE	PR002 E
		4/6

4. CONSIGNES D'UTILISATION

Les machines de récolte sont des machines automotrices qui peuvent être dangereuses si on ne respecte pas quelques règles élémentaires et fondamentales de sécurité.

Être vigilant à proximité des lignes électriques (garder une distance de sécurité entre la machine et la ligne)

Dès qu'on quitte le poste de conduite il est obligatoire de mettre la machine en **position sur place**.

a) Circulation sur la route

Les machines demandent une prudence de tous les instants lors des déplacements sur route, étant donné leur (grande) largeur.

- Vérifier l'éclairage et la signalisation de la machine : la circulation sur route s'effectue feux allumés et gyrophares en fonctionnement.
- Adapter sa vitesse avant d'aborder des descentes. Vous devez rester maître de votre véhicule en toutes circonstances.
- Respecter le code de la route.
- Tous les organes de travail doivent être arrêtés pendant la circulation sur route.
- Mettre en place la/les goupille(s) de sécurité du/des pick-up(s)
- Spécifiques arracheuses :
 - Mise en place de la barre de protection sur les diviseurs
 - Rentrer complètement la table d'évalage

OBLIGATION DE RESPECTER LES CONSIGNES DE CONVOI AGRICOLE

Pour rappel, en convoi, laisser une distance de sécurité de 50m afin de permettre à un véhicule de se rabattre entre deux machines.

b) Travail au champ

Toutes les **manœuvres** délicates de conduite ou les actions de travail décrites se réalisent **avec une vitesse adaptée**.

Pour les **interventions sur les organes mobiles** il est **impératif de mettre la machine en position sur place puis de couper le moteur thermique (clef en poche)** pour garantir toute erreur de mise en route intempestive.

Pour les cas particuliers des remises en place de certaines courroies (courroies plates d'arracheuse et d'écapsuleuse), il est nécessaire de faire tourner la machine au ralenti en position sur place afin de permettre leurs remise en place.

Pour bien conduire la machine, il faut constamment avoir en tête l'objectif déterminant de la filière lin : **la qualité**.

La **qualité du travail** s'observe sur les points suivants :

- ALIGNEMENT ET REGULARITE DE L'ANDAIN
- NE PAS ABIMER LE LIN

Spécifiques à l'arrachage

- FAVORISER UN ARRACHAGE LE PLUS HAUT POSSIBLE
- ARRACHER TOUT LE LIN (y compris le lin court et le lin versé)


Spécifiques à l'écapsulage :

- RETIRER LE MAXIMUM DE CAPSULES
- FAIRE DE LA GRAINE PROPRE
- EVITER DE PERDRE DU GRAIN

Le premier point concerne directement le chauffeur : la machine n'a pas d'influence sur l'alignement de l'andain et c'est seulement l'adresse du chauffeur qui permet d'obtenir un alignement correct après le passage de la machine.

Pour cela, il faut choisir une **vitesse suffisante** pour bénéficier des performances de la machine, mais aussi une **vitesse raisonnable** qui permet d'éviter les coups de volant responsables du mauvais alignement de l'andain ou le chevauchement et les bourrages intempestifs qui réduisent les performances de la machine et laissent au sol des paquets de lins : les interventions ultérieures (écapsulage, retournage, enroulage) seront plus difficiles et la qualité du rouissage en sera affectée.

Pour les autres points, ils dépendent des réglages et de la surveillance quotidienne effectuée par le chauffeur.

 Terre de Lin RECOLTE	Titre du document	Référence
	PROCEDURE MACHINES DE RECOLTE	PR002 E
		5/6

5. CONSIGNE DE POSTE : CHAUFFEUR

Les Modes Opératoires accompagnent chaque machine :

- Ils détaillent les postes, les spécificités d'utilisation et l'entretien des machines.
- Ils sont à respecter scrupuleusement.

a) Récapitulatif des points importants d'entretien

- Vérifier le niveau d'huile moteur et hydraulique.
- Nettoyer le pré-filtre et le filtre à air.
- Nettoyer le bloc du décanteur à gas-oil.
- Nettoyer le moteur et le radiateur d'huile hydraulique.
- Graisser les poulies, le train avant, les pivots de frein de parking et les cardans.
- Graissage de la direction (près des roues).
- Nettoyer et régler les grattoirs de poulies.
- Nettoyage et graissage des pivots de coupe et des colonnes de coupe.
- Nettoyer les tringleries de guidage du lin.
- Contrôler la signalisation.

Remarque : Entretien dans la journée **lorsqu'il fait chaud et que la température est élevée.**

- Surveiller la température du moteur et la grille d'aspiration d'air moteur (feuilles qui obstruent).
- Nettoyer le pré-filtre et le filtre à air dès que le moteur monte excessivement en température.

b) Précautions à prendre

- Lorsqu'il n'est pas utilisé, chaque outil doit impérativement être rangé (*couteaux, clef, barre à mine, ...*)
- Attention aux mouvements des autres machines et des personnes en plaine.


Vidange de la trémie des écapsuleuses

- Arrêter la machine avant d'ouvrir la vis de vidange (évite d'accrocher la vis à un obstacle).

ATTENTION :

En cas de chauffe moteur,

- **Moteur à refroidissement à air**
 - Ne pas arrêter complètement le moteur,
 - Le laisser tourner au ralenti pour son refroidissement (car le refroidissement par air est entraîné par le moteur),
 - Puis reconstrôler le niveau d'huile après arrêt du moteur.
- **Moteur à refroidissement à eau**
 - Couper le moteur,
 - Attendre 5 min, le temps que l'eau du radiateur refroidisse,
 - Puis contrôler les niveaux d'eau et d'huile. Attention prudence pour ouvrir les bouchons de ces réservoirs : il peut y avoir des liquides sous pression qui risquent de provoquer des brûlures graves (porter des gants imperméables pour cette opération).

 Terre de Lin RECOLTE	Titre du document	Référence
	PROCEDURE MACHINES DE RECOLTE	PR002 E
		6/6

c) Interventions

EN CAS DE BOURRAGE **LE DEBOURRAGE DEMANDE UNE GRANDE PRUDENCE**

Pour le débouillage il est possible d'inverser le sens de rotation des courroies, celui-ci doit être bref, moteur à faible régime (afin d'éviter de faire sauter les courroies).

Lors de gros bourrage ou de manœuvres délicates, ne pas hésiter à appeler une personne supplémentaire : second chauffeur, agriculteur, chef de groupe ou atelier.

Dès que l'on débouille, tous les organes de service doivent être **impérativement à l'arrêt**. Le lin est une fibre très solide qui peut entraîner un doigt ou une main : il vaut mieux **intervenir avec un outil adapté**. Ne jamais entourer un doigt ou une main avec du lin pour tirer dessus.

Pour les opérations de remise en place des courroies, il est souvent nécessaire de faire tourner les poulies. Ce genre d'opération doit s'effectuer au ralenti pour éviter qu'une fausse manœuvre n'entraîne un accident irréparable.

Remarques :

- **Les arracheuses doubles sont équipées de télécommandes** pour faciliter le débouillage et la remise en place des courroies. Cette télécommande est à brancher sur la prise située derrière le siège.
- **Les opérations de réparation** doivent être réalisées par du personnel habilité par Terre de Lin et dans le respect des règles de condamnation.
- **Démontage de roue arrière :**
Le poids élevé, la configuration et l'accessibilité réduite de la machine pour effectuer l'intervention en toute sécurité imposent que cette opération soit réalisée par des professionnels des pneumatiques.
Par conséquent, il est interdit à toute autre personne (adhérents, chauffeurs, ...) de démonter une roue arrière pour quelque motif que ce soit.